



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de trois chemins
sur la commune de Veyrier

du 9 avril 1975

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de Veyrier du 23 janvier
1975;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de no-
menclature;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des
artères et la numérotation des bâtiments du 2 avril 1968,

ARRÊTÉ

Il est donné les noms de :

CV_54097
Chemin de la Clé-des-Champs au chemin privé partant du chemin de
Place-Verte no 11, actuellement sans issue. Cette dénomination sera
étendue jusqu'au chemin Antoine-Martin, à la hauteur du no 24, lorsque
la liaison avec cette artère sera réalisée.

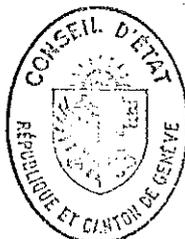
CV_54100
Chemin des Cytises au chemin privé partant du chemin des Marais no 52
en direction du nord, sans issue.

CV_54119
Chemin des Argousiers au chemin privé partant du chemin des Bois,
entre les nos 46-48, en direction du Bois Gourmand, sans issue.

Ces nouvelles dénominations entreront en vigueur le 1er mai
1975.

Communiqué à :

Travaux	7 ex.
Police	1 ex.
Sautier	3 ex.
chancellerie	1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat:

Hallard

Les Grands Esserts

415.7

415.4

415.6

Les Carpières
de Vessy

Plateau

COMMUNE DE VEYRIER

a) Chemin de la Clé-des-Champs
Numérotation



Les Grands Esserts
415.4



COMMUNE DE VEYRIER

a) Chemin de la Clé-des-Champs



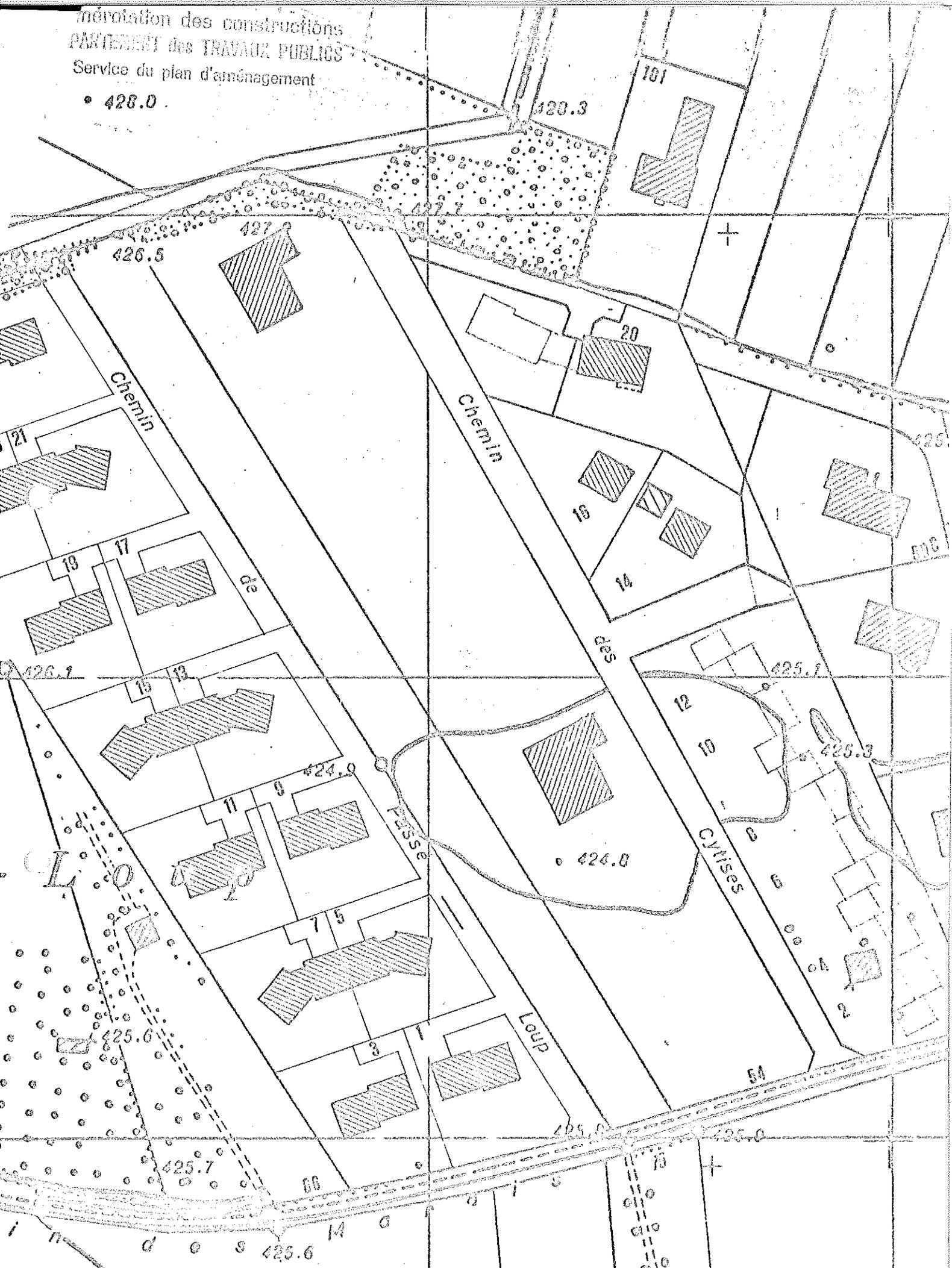
COMMUNE DE VEYRIER

- b) Chemin des Argousiers
- c) Chemin des Cytises

Tatte-Simo

numérotation des constructions
PARTENARIAT des TRAVAUX PUBLICS
Service du plan d'aménagement

• 428.0



Chemin des Cytises

Numérotation

T a t o e